

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 31 DI MARZU E PRIMU DI APRILE
2022

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022

2022 /01/020

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME SANTA DUVAL AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Politique sociale d'urgence et perspective d'accueil des réfugiés
ukrainiens**

Madame la Conseillère,

Comme vous le rappelez, depuis 2018, la Collectivité de Corse est cheffe de file en matière d'action sociale et intervient, d'une part, dans le cadre du code de l'action sociale et des familles, et, d'autre part, dans le cadre extra-légal par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs de terrain.

Nous l'aborderons demain à l'occasion du vote du budget 2022, nos dépenses dans les secteurs social et sanitaire dépasseront les 210 M€ et sont en nette augmentation.

Vous le savez, l'aide et l'action sociale et médico-sociale de la Collectivité de Corse relèvent du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé, réactualisé en novembre 2020, permettant une action à tous les niveaux en faveur des publics en situation de précarité.

Ce règlement traduit la volonté de la Collectivité de Corse de soutenir, au-delà de ses compétences et interventions obligatoires, les partenaires publics et associatifs dans leur action quotidienne à destination des publics les plus fragiles et des sans-abris. Je

rappelle que cette compétence en accueil d'urgence est une compétence de l'Etat, mais la Collectivité fait le choix d'accompagner également ces publics.

Pour l'année 2021, sur le volet N°3 du règlement concernant les interventions en matière de lutte contre la précarité et contre l'exclusion, 588 000 € ont été consacrés au financement de structures d'hébergement d'urgence ou de dispositifs d'accès et de maintien dans le logement. Il s'agit du financement d'abris de nuit (l'association Fratellanza, la Falep, la Croix rouge), de structures d'accueil de jour ou de domiciliation administrative (la Falep) et de l'accompagnement social lié au logement (association Alis).

Je vous rappelle qu'en investissement, une subvention exceptionnelle de 101 000 € a récemment été votée par votre Assemblée, en faveur de la Fraternité du Partage afin de soutenir la création d'un projet innovant, Paese di Legnu, qui propose un lieu de vie à destination des très grands marginaux.

Par ailleurs, toujours sur le volet N° 3 du règlement des aides, un budget de 715 000 € a été consacré en 2021, en faveur des associations, pour la mise en œuvre d'actions variées à destination des plus fragiles, dont 419 000 € dédiés spécifiquement à l'aide alimentaire (Secours Populaire ou Restos du cœur par exemple).

Il s'agissait de la distribution de colis alimentaires, de la restauration sociale, mais également d'actions d'éducation à l'environnement, à la biodiversité et à l'alimentation, d'accompagnement des publics fragiles et de renforcement du lien social (accès aux droits, lutte contre le non-recours par exemple).

Les bénéficiaires sont en général orientés et suivis par les travailleurs sociaux de la Collectivité mais les associations et les acteurs de terrain sont bien évidemment des partenaires indispensables dans la mise en œuvre des projets.

Je tiens bien sûr à votre disposition tous les éléments relatifs à ces dispositifs, la liste précise des associations, leur capacité d'accueil ainsi que le détail des actions financées.

Enfin, concernant plus spécifiquement l'Ukraine, je vous rappelle que le 28 février dernier, la Collectivité de Corse, conjointement avec les associations des maires du Cismonte et du Pumonte, lançait l'opération « *Corsica, terra d'accolta* » destinée à organiser l'accueil des réfugiés, à mobiliser une aide humanitaire d'urgence et à apporter au peuple ukrainien un soutien financier.

Dans ce cadre, notre collègue Lauda Guidicelli Sbraggia qui est en charge, pour le Conseil exécutif de Corse, de coordonner ces dispositifs vous présentera demain, très précisément, les différents projets en cours.

Sur le volet hébergement, il est notamment prévu la mise à disposition à titre gratuit par la Collectivité de Corse, au profit de la Croix-Rouge française, de cinq logements dépendant de l'ancien collège des Paduli, à Aiacciu.

Je vous remercie.